

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente

Titre : Contamination à la dioxine : une bien étrange précipitation vers l'assainissement. Et si la fumée du Vallon allait nous hanter plus longtemps que prévu?

Initiant-e(-s) : Virginie CAVALLI Laisser vide

Le 2 octobre dernier, l'émission Temps Présent a ravivé une inquiétude que beaucoup croyaient derrière elles et eux : celle de la pollution à la dioxine à Lausanne.

Selon deux experts internationaux, l'étude mandatée par le Canton serait scientifiquement fragile, entachée d'erreurs méthodologiques majeures : exclusion des enfants, des personnes malades, absence d'échantillon témoin non exposé. Autant d'éléments qui remettent en cause la fiabilité des conclusions avancées. Pendant que les questions s'accumulent, la Municipalité semble vouloir tourner la page à marche forcée. Une communication rassurante, une annonce d'assainissement à 100 millions de francs de la poche du contribuable... mais peu de réponses.

Cette opacité se manifeste aussi dans la manière dont les propriétaires de terrains contaminés ont été tenus — ou non — informés, alors même que leurs biens pourraient être directement concernés par de futures obligations d'assainissement..

Une pollution ancienne, mais toujours présente

De 1958 à 2005, l'Usine du Vallon a diffusé ses fumées au cœur de la ville. Seize ans après sa fermeture, on découvrait des taux de dioxine jusqu'à 32 fois supérieurs aux normes dans certains sols. Et pourtant, l'étude menée par Unisanté n'a pas inclus les populations les plus à risques, soit :

- **Les enfants**, alors même qu'ils ont été les plus exposés par contact direct avec la terre contaminée dans les zones de jeux et forêts voisines. Or, il est établi qu'une ingestion régulière de 50 à 100 milligrammes de terre contaminée suffit à augmenter les risques de développement de diabète de type 2 et d'infertilité chez les petits garçons. A l'époque des scandales européens belges et italiens, il n'était en effet pas possible de les inclure puisqu'il fallait leur prélever des quantités de sang importantes, ce qui n'est plus le cas avec les méthodes d'aujourd'hui.
- **Les personnes malades et donc souvent âgées**, souvent celles ayant vécu le plus longtemps à proximité de l'incinérateur du Vallon.

Pire encore, l'étude n'a pas comparé la population exposée avec un groupe témoin non exposé.

Autrement dit, les conclusions rassurantes, que la Municipalité s'est empressée de communiquer, sont douteuses. Par conséquent, on travaille toujours presque à l'aveugle dans ce dossier, en particulier sur la question de l'assainissement qui est

Conseil communal de Lausanne

envisagé à coup de dizaines de millions de la poche du contribuable dans les années qui viennent.

Dans ce contexte, il paraît d'autant plus urgent de préciser sur quelles bases scientifiques et juridiques repose la décision d'engager un assainissement global.

La Municipalité entend-elle établir une priorisation claire des zones à traiter, notamment celles fréquentées par des enfants ou des publics vulnérables ?

Un parallèle troublant : du Vallon à TRIDEL

Après la fermeture du Vallon, on aurait pu espérer que Lausanne tire les leçons du passé.

Or, en 2005, l'incinération des déchets a simplement été déplacée et malgré les nombreuses oppositions de l'époque... quelques centaines de mètres plus haut, à TRIDEL, toujours au cœur de quartiers populaires.

Certes, les filtres sont modernes. Cependant, la combustion de déchets produit toujours de la dioxine — et aucune analyse n'a été menée pour mesurer l'imprégnation actuelle des sols autour et due à TRIDEL.

D'autant que les rejets actuels de TRIDEL soulèvent de nouvelles interrogations : quelles sont les méthodes utilisées pour traiter ou détruire la dioxine contenue dans les filtres de dépollution ? Ces procédés font-ils l'objet d'un contrôle indépendant ? Autant de points sur lesquels la population mérite une information claire et documentée.

Une gestion municipale qui interroge

Enfin et le clou du spectacle sur ce dossier : suite à ce reportage de la RTS, il a été annoncé (comme par hasard...) que l'ensemble de la zone serait assaini pour un montant de 100 millions de francs répartis entre la Confédération, le Canton de Vaud et la Ville.

Ces mêmes autorités qui affirment qu'il n'y a pas de liens avérés entre la santé des personnes exposées et leur exposition à 50 ans de fumées toxiques, probablement pour éviter d'ouvrir la porte à des demandes d'indemnisation des personnes ayant été atteintes dans leur santé à cause de cette pollution.

Si aucun risque avéré pour la santé n'a été identifié, sur quels éléments repose la décision d'engager malgré tout un assainissement des sols ? Et comment justifier cette décision alors qu'elle se base sur une étude qui est jugée lacunaire par plusieurs experts internationaux ?

Cette interpellation urgente a donc pour but d'obtenir toute la transparence de la Municipalité sur un dossier qui touche directement la santé de ses concitoyen-ne-s.

Conseil communal de Lausanne

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Lorsque l'émission Temps présent a présenté un second avis scientifique à la Municipalité contredisant les conclusions de l'étude concernée, pourquoi cet élément n'a-t-il pas été pris en compte ?
2. Qu'est-ce qui a conduit les autorités à ne pas solliciter de contre-expertise indépendante à ce stade ?
3. Quand et comment les propriétaires de bien-fonds seront personnellement informés par les autorités que leur patrimoine figurent dans le périmètre d'investigation susceptible de requérir une surveillance ou un assainissement ?
4. Considérant que la Ville de Lausanne, en tant qu'ancien propriétaire exploitant l'Usine de Vallon, est susceptible d'être désignée comme perturbateur par comportement ayant généré la pollution des sols aux dioxines, la Municipalité envisage-t-elle d'alimenter préventivement un fonds destiné à assumer sa part dans les futurs coûts d'assainissement ?
5. Dans l'attente des investigations en cours, les frais d'investigations et d'assainissement des dioxines incombent à 100% aux propriétaires des parcelles concernées. La Municipalité envisage-t-elle de subventionner ces coûts ?
6. Si, selon les autorités, aucun risque avéré pour la santé humaine n'a été établi, sur quelles bases repose la décision d'un assainissement global des sols dans la zone concernée ?
7. Le plan d'assainissement prévoit-il une hiérarchisation des interventions, notamment dans les zones fréquentées par de jeunes enfants ou des publics sensibles ?
8. Des campagnes de mesure du taux de dioxine dans les sols de la zone Usine du Vallon-TRIDEL sont-elles programmées à intervalles réguliers ?
9. Les résultats de ces mesures seront-ils rendus publics de manière systématique ?
10. Quelle méthode TRIDEL utilise-t-elle pour détruire la dioxine contenue dans les filtres de dépollution ?
11. Si la méthode ne consiste pas à détruire ces dioxines mais seulement à les stabiliser, pourquoi ne pas les détruire (méthode des fours à haute température) ?

Lausanne, le 30 octobre 2025

vide

Laisser

Signataire(s) :

Laisser vide

*Dingene
Catali*

*Stefanie
Savary*

*O. Sol
A. M.*

VG

Artini